

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/08/2024 - 5177 - 2017 B 00738 - 833 678 360 - A.S.P.



EXPERTISE

Expertise comptable

Audit

Conseil



SARL A.S.P.

21 Route de Chalais Le Peuras

16360 REIGNAC

États Comptables et Fiscaux

31/12/2023

*Copie certifiée conforme
à l'original*

SARL A.S.P.
Alliance Services & Paysage
"Le Peuras" - 21 Rte de Chalais
16360 REIGNAC
SARL au capital de 5 000€
SIRET : 833 678 360 0001 - APE 8130Z
N° Agrément : 05 45 65 24 57

UB



Attestation de présentation des comptes

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise

SARL A.S.P.

21 Route de Chalais Le Peuras

16360 REIGNAC

pour l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**

et conformément aux termes de ma lettre de mission, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	36 155	euros
Chiffre d'affaires :	62 734	euros
Résultat net comptable :	2 107	euros

Fait à ANGOULEME

Le 10/04/2024

R Expertise

Expertise comptable, audit, conseil

Geoffroy Rosembly

Expert comptable

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	25 000		25 000	25 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	337		337	337
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		25 337		25 337	25 337
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 056		1 056	466
	Autres créances	946		946	480
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	8 815		8 815	9 331
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	10 818		10 818	10 276
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		36 155		36 155	35 613

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 600	3 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	27 183	25 088
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	2 107	2 095
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	33 490	31 383
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	732	
	Dettes fiscales et sociales	1 933	3 930
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		300
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 665	4 230
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	36 155	35 613
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		2 106,53	2 094,92
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 665	4 230
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023		31/12/2022	
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	99		99	61
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	62 634		62 634	99 368
	Montant net du chiffre d'affaires	62 734		62 734	99 429
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			1	4
Total des produits d'exploitation (1)			62 735	99 433	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			60 136	97 014
	Impôts, taxes et versements assimilés			409	320
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1	4	
Total des charges d'exploitation (2)			60 546	97 338	
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 189	2 095	

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 189	2 095
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 189	2 095
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		82	
TOTAL DES PRODUITS		62 735	99 433
TOTAL DES CHARGES		60 628	97 338
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 107	2 095
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €

Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC

SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 JUIN 2024

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, lesquels font apparaître un bénéfice de 2 107 €.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 € ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 107 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 107 €

Affectation :

- Dotation aux autres réserves, soit 2 107 €

Rappel des dividendes distribuées

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

UB

TROISIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les éléments qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auxquels les associés intéressés n'ont pas participé, étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant de 0 €.

CINQUIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €

Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC

SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 JUIN 2024

Le 22 Juin 2024 à 15 h 00, les associés se sont réunis au 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance par lettre adressée le 1er Juin 2024.

Total des parts des associés présents et représentés : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social de la société.

Sont présents :

- VAAST Benjamin, détenteur de 40 parts, ci quarante parts,
- SARL ALLIANCE, détentrice de 20 parts, ci vingt parts

Mr VAAST Benjamin, préside la séance en qualité de Gérant associé,

La SARL ALLIANCE, représentée par son Gérant VAAST Benjamin, assiste à l'assemblée.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence de quoi, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte de projet de résolutions

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223 – 18 et R 223-19 du Code de Commerce ont été adressé aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social de la société pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités,
- Questions diverses.

Puis le président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, lesquels font apparaître un bénéfice de 2 107 €.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 € ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 107 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 107 €

Affectation :

- Dotation aux autres réserves, soit 2 107 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

113

TROISIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les éléments qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auxquels les associés intéressés n'ont pas participé, étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant de 0 € chacun.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

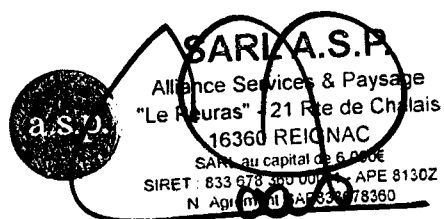
CINQUIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

De tout ce que dessus il a été dressé en date du 22 Juin 2024, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par VAAST Benjamin, Gérant.



SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €

Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC

SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

LISTE DES ASSOCIES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 JUIN 2024

Identité ou désignation des associés	Nombre de titres en pleine propriété	Nombre de titres en usufruit	Nombre de titres en nue-propriété
VAAST Benjamin Domaine de la Forêt – Impasse des Buis Lieu-dit 'La Forêt' 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE	40	0	0
SARL ALLIANCE Domaine de la Forêt – Impasse des Buis Lieu-dit 'La Forêt' 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE	20	0	0
TOTAUX	60	0	0

